Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le 20/05/2026
ID : 030-213001563-20260420-ART_2026_79-AR

VILLE DE MARGUERITTES

ARRETE N° 2026-79

OBJET: Fonctions d'Officier de l'Etat Civil – célébration mariage
Madame Florence LIMONES.

Le Maire de la Commune de Marguerittes (Gard)

CONSIDERANT le cas d'empêchement du Maire et de ses Adjoints de par leur absence de la Commune le SAMEDI 13 JUIN 2026.

ARRETE

ARTICLE 1: Madame Florence LIMONES, Conseillère Municipale est déléguée à titre temporaire pour exercer concurremment avec Nous les fonctions d'officier d'Etat-civil.

ARTICLE 2: La présente autorisation est valable pour le samedi 13 juin 2026 de 14h30 à 16h30.

ARTICLE 3: le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et copie en sera transmise à
-Madame la Procureure de la République
-Monsieur le Préfet.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la commune.

MARGUERITTES (Gard), le 20 avril 2026

Rémi NICOLAS,

Maire de Marguerittes

MAIRIE DE MARGUERITTES (Gard)

MAIRIE DE MARGUERITTES
14 Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 59
accueil@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 20/05/2026 15:33 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/63135